

Ils y vivraient sous un régime de liberté et de tolérance qui leur rappellerait nos institutions sous plus d'un rapport; ils en supporteraient le climat plus facilement que certains pessimistes n'ont voulu le faire accroire, sur la foi de Voltaire; la blonde Cérès, comme on eût dit autrefois, leur prodiguerait tous ses dons; enfin, par les relations plus suivies qui s'établiraient infailliblement, ils se verraient tôt ou tard en état de rendre de sérieux services aussi bien à leur pays d'origine qu'à leur patrie d'adoption.

« Le Canada offre encore cette ressemblance avec les Pays-Bas d'avant 1830, que la population s'y compose de deux groupes, parlant deux langues et professant des cultes différents. Il arriva un jour où les descendants des colons français se sentirent opprimés et où des troubles éclatèrent. L'Angleterre, par l'acte d'Union de 1840, aggrava les sujets de mécontentement en déclarant que la langue anglaise serait désormais la seule langue parlementaire, et en adoptant diverses autres mesures qui assureraient à la population britannique et protestante une inquiétante prépondérance. Une lutte ardente s'engagea à la tribune; pied à pied les Franco-Canadiens obtinrent des concessions importantes, et le gouvernement de la mère patrie finit par comprendre qu'il devait un égal respect aux deux nationalités en présence. A l'union exclusive des Canadas fut substituée, en 1867, une confédération générale de toutes les provinces de la Nouvelle-Bretagne (à l'exception de Terre-Neuve), sous le nom de *Dominion of Canada*. Un parlement fédéral siège à Ottawa, la nouvelle capitale: il ne s'occupe que des intérêts communs et des relations extérieures; pour le reste, chaque province a sa législature particulière, et par conséquent se donne les institutions qui lui conviennent; en définitive, l'Angleterre n'a fait qu'en revenir sagement à ses anciennes traditions coloniales. Qui sait ce qui serait arrivé sans cela? N'est-ce pas pour avoir oublié le simple rôle de protectrice qu'elle avait si honorablement rempli jusqu'alors, qu'elle perdit en 1763 les vastes régions des Etats-Unis (2)? »

Lorsque M. Chauveau fut envoyé en Europe pour y étudier les progrès de l'instruction publique dans le Royaume-Uni et sur le continent, il eut un très grand plaisir à faire la connaissance personnelle du savant professeur avec qui il correspondait depuis plusieurs années. Il visita avec lui l'université de Liège et les nombreuses écoles de tous les degrés qui se tiennent dans cette ville, l'une des plus populeuses, des plus savantes et des plus riches de la Belgique.

M. Le Roy ne fut pas non plus tout à fait étranger à la publication de l'ouvrage dont il a rendu compte. M. Le Roy était l'ami

(2) Viger, *Considérations relatives à la dernière révolution de la Belgique*. Montréal, 1831 et 1842, in-12, p. 60